

# Coopérative d'activités : créez votre propre job sans risque à Bruxelles !

RÉF | 5323

## OBJECTIF ET CONTENU

### Objectif

La coopérative d'activités vous permet de commencer à travailler légalement comme un indépendant et de tester sans risque votre activité sur le marché pendant une période de 18 mois maximum; de bénéficier d'un accompagnement individuel et collectif afin d'acquérir un savoir-faire d'entrepreneur tout en gardant vos allocations sociales.

JobYourself accompagne tout type de projet, tous secteurs confondus à l'exception du transport de personnes, des activités qui nécessitent la signature d'un bail commercial ou un investissement/stock de départ trop important et les activités d'import et/ou export hors UE.

### Programme

**Phase préparatoire :** durant 6 mois maximum vous bénéficiez d'un large éventail de formations et d'un coaching collectif (ou individuel si vous êtes porteur d'un projet dans le secteur de la construction).

**Phase de test :** durant 18 mois maximum, vous testez en grandeur réelle votre projet. Vous produisez, vous vendez, vous facturez en utilisant les numéros de TVA et d'entreprise de la coopérative et vous bénéficiez d'un coaching individuel et d'une prise en charge de votre comptabilité par la coopérative.

**Formule "prêt à facturer" :** si vous estimez que votre projet est déjà prêt, vous pouvez entrer directement en phase de test, sous certaines conditions (voir le site web de l'organisme).

**En raison du Covid-19, certaines activités se donnent en vidéoconférence.**

### Certification(s) visée(s)

Aucun

### Type de formation

[Associatif](#)

## ORGANISATION

<b>Durée</b>	De 6 à 24 mois pour le parcours complet
<b>Début</b>	La date de la prochaine session sera précisée dès la reprise des inscriptions. Permanent
<b>Coût</b>	10% de la marge brute (en période de test)

## CONDITION D'ADMISSION

<b>Prérequis administratifs</b>	<p>Habiter la Région de Bruxelles-Capitale ou vouloir y développer une activité. Avoir les accès et les compétences nécessaires pour le métier visé.</p> <p>Condition complémentaire pour les chômeurs et les allocataires sociaux pour pouvoir entrer en phase de test tout en continuant à bénéficier de leurs allocations :</p> <ul style="list-style-type: none"><li>- être allocataire social depuis minimum 1 jour ou</li><li>- être chômeur complet indemnisé et :<ul style="list-style-type: none"><li>- pour les moins de 50 ans : avoir bénéficié d'au moins 156 jours d'indemnités dans les 18 mois qui précèdent l'entrée en phase de test</li><li>- pour les plus de 50 ans : avoir bénéficié d'au moins 78 jours d'indemnités dans les 9 mois qui précèdent l'entrée en phase de test</li></ul></li></ul>
---------------------------------	---

## EN PRATIQUE

<b>Pour s'informer et postuler</b>	Il n'y a pas d'inscription actuellement.
<b>Organisme</b>	<b>Jobyourself</b> Chaussée de Charleroi 112 1060 Bruxelles Tél: 02 256 20 74 <a href="http://www.jobyourself.be">http://www.jobyourself.be</a>